

**A LA STRATÉGIE TARIFAIRE ET L'INTERFINANCEMENT DE LA CATÉGORIE TARIFAIRE 2**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-1**

**Référence(s) :**

- i) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4032-2018, Phase 6, [Pièce A-0067](#), Demande de renseignements no. 9 à *Gazifère inc.*, Demande 3 :

*Translation : RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Case R-4032-2018, Phase 6, [Exhibit A-0067](#), Request for information no. 9 to Gazifère inc., Request 3:*

ALLOCATION DES COÛTS ENTRE LES TARIFS					
<p>3. <b>Références :</b> (i) Pièce <a href="#">B-0483</a>, p. 2;            (ii) R-4032-2018, phase 4, pièce <a href="#">A-0048</a>, p. 85 et 86;            (iii) R-4032-2018, phase 4, pièce <a href="#">C-SE-AQLPA-0040</a>, p. 8;            (iv) Pièce <a href="#">B-0531</a>, p. 3.</p>					
<b>Préambule :</b>					
(i) « La mise à jour, incluant la hausse marquée des volumes de distribution prévue pour l'année 2020, amène une <u>baisse tarifaire importante du service de distribution</u> de l'ordre de -4,5 % au global ». [nous soulignons]					
(ii) « On est dans une situation d'augmentation tarifaire, donc, <u>il est toujours préférable de tenter de faire des améliorations à la situation d'interfinancement lorsqu'on est en baisse tarifaire plutôt qu'en hausse tarifaire, c'est toujours plus facile pour les clients</u> ». [nous soulignons]					
(iii) SÉ-AQLPA présente l'évolution de l'interfinancement en faveur du tarif 2, comme suit :					
Évolution de l'interfinancement en faveur du tarif 2					
Année au 31 décembre	Prévisions			Référence	
	Revenus (000 \$)	Coûts prévus (000 \$)	Ratio Tarif 2		
2014	17 366,90	20 302,30	85,5%	R-3840-2013	GI-29, Doc.2, page 1
2015	17 915,30	20 679,80	86,6%	R-3884-2014	B-0136 GI-21, Doc.2, page 1
2016	18 623,70	20 452,60	91,1%	R-3924-2015	B-0170 GI-36, Doc.2, page 1
2017	17 798,00	19 440,30	91,6%	R-3969-2016	B-0424, GI-31, Doc. 2.12, page 2
2018	18 530,40	19 735,20	93,9%	R-4003-2017	B-0275, GI-40, Doc.2.1, page 2
2019	18 760,80	20 202,70	<b>92,9%</b>	R-4032-2018	B-0236, GI-47, Doc.2.1, page 2
(iv) Gazifère présente un résumé des résultats de l'étude d'allocation des coûts pour 2020 :					

Table 1

## STUDY'S RESULTS

	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4
	Revenue \$Thousand	Cost of Service \$Thousand	Ovr/Und \$Thousand	Revenue to Cost
Rate 1	7,539.7	6,073.1	1,466.6	1.24
Rate 2	18,477.9	19,932.4	(1,454.5)	0.93
Rate 3	14.2	11.4	2.8	1.25
Rate 4	146.7	67.3	79.4	2.18
Rate 5	658.1	604.5	53.6	1.09
Rate 9	194.9	347.8	(147.9)	0.57
Total	27,031.5	27,031.5	0	1.00

**Demande :**

- 3.1 Malgré la baisse tarifaire prévue pour l'année 2020 (référence (i)) et l'affirmation en référence (ii), les résultats reproduits en références (iii) et (iv) montrent qu'aucune réduction de l'interfinancement n'est perceptible à l'égard du tarif 2. Veuillez justifier l'absence de réduction de l'interfinancement du tarif 2.

Translation :

**ALLOCATION OF COSTS AMONG RATES**

3. References: (i) Pièce [B-0483](#), p. 2;  
(ii) R-4032-2018, phase 4, pièce [A-0048](#), p. 85 et 86;  
(iii) R-4032-2018, phase 4, pièce [C-SE-AQLPA-0040](#), p. 8;  
(iv) Pièce [B-0531](#), p. 3.

Preamble :

- (i) "[translation] The update, including the significant increase in distribution volumes projected for 2020, results in a significant overall distribution rate decrease in the order of -4.5%." [our underline]  
(ii) "[translation] We are in a rate increase situation, and it is always better to try to make improvements in the revenue to cost situation when rates are decreasing, as this makes it easier on the customers." [our underline]  
(iii) SE-AQLPA presents the revenue to cost changes in favour of Rate 2, as follows:

Évolution de l'interfinancement en faveur du tarif 2

Année au 31 décembre	Prévisions			Référence
	Revenus (000 \$)	Coûts prévus (000 \$)	Ratio Tarif 2	
2014	17 366,90	20 302,30	85,5%	R-3840-2013 GI-29, Doc.2, page 1
2015	17 915,30	20 679,80	86,6%	R-3884-2014 B-0136 GI-21, Doc.2, page 1
2016	18 623,70	20 452,60	91,1%	R-3924-2015 B-0170 GI-36, Doc.2, page 1
2017	17 798,00	19 440,30	91,6%	R-3969-2016 B-0424, GI-31, Doc. 2.12, page 2
2018	18 530,40	19 735,20	93,9%	R-4003-2017 B-0275, GI-40, Doc2.1, page 2
2019	18 760,80	20 202,70	<b>92,9%</b>	R-4032-2018 B-0236, GI-47, Doc.2.1, page 2

- (iv) Gazifère presents a summary of the results of the cost allocation study for 2020:

Table 1				
STUDY'S RESULTS				
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4
	Revenue \$Thousand	Cost of Service \$Thousand	Ovr/Und \$Thousand	Revenue to Cost
Rate 1	7,539.7	6,073.1	1,466.6	1.24
Rate 2	18,477.9	19,932.4	(1,454.5)	0.93
Rate 3	14.2	11.4	2.8	1.25
Rate 4	146.7	67.3	79.4	2.18
Rate 5	658.1	604.5	53.6	1.09
Rate 9	194.9	342.8	(147.9)	0.57
Total	27,031.5	27,031.5	0	1.00

**Demande :**

- 3.1 Notwithstanding the projected rate decrease for 2020 (reference (i)) and affirmation in reference (ii), the results provided in references (iii) and (iv) show no perceptible reduction in the revenue to cost ratio for Rate 2. Please justify the absence of such a reduction for Rate 2.

Original : 2019-10-17

GI-83  
Document 1  
Page 3 de 24  
Requête 4032-2018

**Demande(s) :**

- 6.1.1** Selon la proposition de Gazifère au présent dossier, comment envisage-t-elle le calendrier de la poursuite de la réduction de l'interfinancement de la Classe 2. Veuillez spécifier à la fois l'horizon global et aussi, pour chacune de ces années le ratio coût/revenu envisagé pour chacune des classes tarifaires.

*Translation : In its proposal for this case, what timeline does Gazifère foresee for reducing the revenue to cost for Rate 2? Please specify the overall horizon as well as the anticipated revenue to cost ratio for each year for each rate.*

**Réponse 6.1.1**

Aligned with the pace of past improvements in the revenue to cost ratio for Rate 2 customers, the Company foresees that Rate 2 revenue to cost could reach a ratio of 1.0 in about 5 to 6 years.

The Company does not have a forecast of anticipated revenue to cost ratios for each rate class because there are a number of factors which may influence revenue to cost ratios in a given year. Note also that improvements in revenue to cost ratio may not be consistent / uniform year-over-year.

Changes in year-over-year revenue to cost ratios can be caused by a number of factors, including rate class responsibility for recovery of costs through annual updates to the allocation factors, or certain cost categories increasing or decreasing in amounts, therefore, affecting the level of allocated costs.

Improvements to revenue to cost ratios can be hindered by the size of the revenue sufficiency / deficiency and resulting rate impacts to the customer classes.

Each year the Company looks at these competing elements / factors and makes adjustments to the revenues when appropriate to achieve acceptable rate design outcomes.

**6.1.2** Veuillez simuler les tarifs proposés de Gazifère en 2020 ainsi que la Table 1 ci-dessus dans l'hypothèse où le ratio coût/revenu du Tarif 2 passerait à 0,935.

*Translation: Please simulate the rates proposed by Gazifère in 2020 and Table 1 above under the hypothesis where the revenue to cost ratio for Rate 2 changes to 0.0935.*

### **Réponse 6.1.2**

**In response to SE-AQLPA's questions 6.1.2 to 6.1.5 the Company provided seven revenue adjustment scenarios in Tables A and B below. The number of scenarios was expanded to seven in order to cover a broader range of scenarios that in the Company's view meet its rate design objectives and result in acceptable rate design outcomes.**

**This response should be reviewed in conjunction with responses to FCEI's questions 3.4 to 3.9.**

**TABLE A: Revenue Adjustment Scenarios 2020**

	<u>TOTAL</u>	<u>Tariff 1</u>	<u>Tariff 2</u>	<u>Tariff 3</u>	<u>Tariff 4</u>	<u>Tariff 5</u>	<u>Tariff 9</u>
<b>Scenario 1: No Adjustments</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.260	0.922	1.244	2.179	1.089	0.536
Adjustments (\$'000)	0	0	0	0	0	0	0
Distribution Impact (%)	-4.5%	-4.4%	-4.5%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	-10.5%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-1.5%	-2.6%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	-0.8%
<b>Scenario 2: As Filed</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.242	0.930	1.244	2.179	1.089	0.568
Adjustments (\$'000)	0	(111)	100	0	0	0	11
Distribution Impact (%)	-4.5%	-5.8%	-4.0%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	-5.1%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-1.9%	-2.3%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	-0.4%
<b>Scenario 3: Rate 2 Revenue to Costs at 0.935</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.217	0.935	1.244	2.179	1.089	0.568
Adjustments (\$'000)	0	(261)	250	0	0	0	11
Distribution Impact (%)	-4.5%	-7.7%	-3.2%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	-5.1%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-2.5%	-1.8%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	-0.4%
<b>Scenario 4: Rate 2 Revenue to Costs at 0.940</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.199	0.940	1.244	2.179	1.089	0.568
Adjustments (\$'000)	0	(371)	360	0	0	0	11
Distribution Impact (%)	-4.5%	-9.1%	-2.6%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	-5.1%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-3.0%	-1.5%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	-0.4%
<b>Scenario 5: Rate 2 Revenue to Costs at 0.945</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.182	0.945	1.244	2.179	1.089	0.568
Adjustments (\$'000)	0	-471	460	0	0	0	11
Distribution Impact (%)	-4.5%	-10.3%	-2.1%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	-5.1%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-3.4%	-1.2%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	-0.4%
<b>Scenario 6: Rate 2 Revenue to Costs at 0.950</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.166	0.950	1.244	2.179	1.089	0.568
Adjustments (\$'000)	0	(571)	560	0	0	0	11
Distribution Impact (%)	-4.5%	-11.6%	-1.6%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	-5.1%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-3.8%	-0.9%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	-0.4%
<b>Scenario 7: Rate 2 and Rate 9 No change to Rates</b>							
Revenue to Costs	1.000	1.114	0.965	1.244	2.179	1.089	0.599
Adjustments (\$'000)	0	(883)	861	0	0	0	22
Distribution Impact (%)	-4.5%	-15.5%	0.0%	-2.8%	-2.6%	-5.3%	0.0%
Total Bill Impact (%)	-1.9%	-5.1%	0.0%	-0.7%	-0.5%	-0.7%	0.0%

**Table B: Revenue Adjustment Scenarios**

	Tariff 1	Tariff 2	Tariff 3	Tariff 4	Tariff 5	Tariff 9	Total
<b>Scenario 1: No adjustment</b>							
Revenue (\$'000)	7,650.7	18,377.9	14.2	146.7	658.1	183.9	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	1,577.7	(1,554.5)	2.8	79.4	53.6	(158.9)	-
Revenue to Cost	1.260	0.922	1.244	2.179	1.089	0.536	1.000

**Scenario 2: Proposed as Filed**

Revenue (\$'000)	7,539.7	18,477.9	14.2	146.7	658.1	194.9	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	1,466.7	(1,454.5)	2.8	79.4	53.6	(147.9)	-
Revenue to Cost	1.240	0.930	1.250	2.180	1.090	0.570	1.000

**Scenario 3: Rate 2 Revenue to Costs at 0.935**

Revenue (\$'000)	7,389.7	18,627.9	14.2	146.7	658.1	194.9	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	1,316.72	(1,304.50)	2.78	79.38	53.64	(147.95)	-
Revenue to Cost	1.217	0.935	1.244	2.179	1.089	0.568	1.000

**Scenario 4: Rate 2 Revenue to Costs at 0.940**

Revenue (\$'000)	7,279.7	18,737.9	14.2	146.7	658.1	194.9	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	1,206.71	(1,194.50)	2.78	79.38	53.64	(147.95)	-
Revenue to Cost	1.199	0.940	1.244	2.179	1.089	0.568	1.000

**Scenario 5: Rate 2 Revenue to Costs at 0.945**

Revenue (\$'000)	7,179.7	18,837.9	14.2	146.7	658.1	194.9	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	1,106.71	(1,094.50)	2.78	79.38	53.64	(147.95)	-
Revenue to Cost	1.182	0.945	1.244	2.179	1.089	0.568	1.000

Scenario 6: Rate 2 Revenue to Costs at 0.950

Revenue (\$'000)	7,079.7	18,937.9	14.2	146.7	658.1	194.9	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	1,006.71	(994.50)	2.78	79.38	53.64	(147.95)	-
Revenue to Cost	1.166	0.950	1.244	2.179	1.089	0.568	1.000

Scenario 7: Rate 2 and Rate 9 NO Change

Revenue (\$'000)	6,767.8	19,239.3	14.2	146.7	658.1	205.4	27,031.5
Cost of Service (\$'000)	6,073.0	19,932.4	11.4	67.3	604.5	342.8	27,031.5
Over/Under (\$'000)	694.81	(693.10)	2.78	79.38	53.64	(137.45)	-
Revenue to Cost	1.114	0.965	1.244	2.179	1.089	0.599	1.000

**6.1.3** Même question si ce ratio passerait à 0,94.

*Translation: Same question if the ratio changes to 0.94.*

**Réponse 6.1.3**

**Please see Response 6.1.2 above.**

**6.1.4** Même question si ce ratio passerait à 0,945.

*Translation: Same question if the ratio changes to 0.945.*

**Réponse 6.1.4**

**Please see Response 6.1.2 above.**

**6.1.5** Même question si ce ratio passerait à 0,95.

*Translation: Same question if the ratio changes to 0.95.*

**Réponse 6.1.5**

**Please see Response 6.1.2 above.**



## B LES CHARGES

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-2

#### Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 1, [Pièce B-0005, GI-1, Document 1](#), Témoignage de Monsieur Jean-Benoît Trahan, page 4, lignes 23 à 27 (souligné en caractère gras par nous) .

*Conséquemment, le temps économisé permettra à Gazifère d'entreprendre des **travaux de fond qui ne peuvent être effectués actuellement avec ses ressources limitées**, celles-ci étant occupées à produire les dossiers tarifaires annuels. Ainsi, des travaux visant **l'amélioration des processus et des méthodes en place, et autres travaux jugés nécessaires**, pourront être accomplis, ce qui aura un effet positif sur la capacité de l'équipe à livrer le travail requis.*

- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 3, [Pièce B-0206, GI-29, Doc. 5, Rapport AVISEO CONSEIL, Sommaire exécutif](#).
- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 1, [Pièce B-0093, GI-7, Doc.1](#), pages 3 à 5, Réponse 2b à SÉ-AQLPA :

#### **QUESTION 2B DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE INC. :**

*Veillez confirmer qu'il est correct de comprendre que ce besoin de pouvoir davantage consacrer des ressources aux « travaux de fond », et travaux visant « l'amélioration des processus et des méthodes en place, et autres travaux jugés nécessaires » rejoint notamment les propos du Rapport Aviséo dont le sommaire exécutif susdit indique (souligné en caractère gras par nous) :*

*Page 3 :*

*Le temps des employés est entièrement consacré à l'exécution des tâches quotidiennes et administratives de sorte que **très peu de temps est consacré aux projets de croissance et de développement**.*

***Le manque d'outils et de formation a un impact sur l'efficacité des employés.** (...)*

***Cette diminution soulève une réflexion quant à la capacité de Gazifère de faire face à un environnement changeant avec les ressources actuelles.***

Page 4 :

Toutefois, la charge de travail est grandissante et entièrement consacrée aux tâches quotidiennes et administratives. Cette concentration pourrait menacer la capacité de l'organisation à réaliser les projets de croissance, et contribuer à un épuisement plus rapide des ressources.

La démarche a cependant fait émerger le constat selon lequel le déploiement d'initiatives permettant d'atteindre les cibles en matière de croissance, de maintien de la clientèle et de sécurité accroîtra significativement la charge de travail.

Sans augmentation de l'effectif, l'alourdissement de la charge de travail pourrait compromettre la capacité à poursuivre les activités et à fournir des produits et services de qualité, tout en respectant les normes et exigences de l'industrie.

Page 4 :

LE NIVEAU D'EFFECTIF NE PERMET PAS À GAZIFÈRE DE PROFITER DES INITIATIVES QUI S'OFFRENT À ELLE

Une analyse de l'ensemble des projets de l'entreprise permet de démontrer que Gazifère n'a pas la capacité organisationnelle d'élaborer des outils d'analyse de projets et de planification des ressources assurant la croissance de l'organisation.

Les projets imposés par Enbridge étant inévitables, il est difficile d'allouer du temps aux autres initiatives de développement de produits et de croissance.

Que ce soit au niveau des projets de croissance ou des initiatives internes, un retard est relevé en raison d'un manque de temps ainsi qu'un manque de ressources à y investir.

Page 5 :

Les divers ateliers et entrevues ont démontré que certains départements comportent des lacunes quant au niveau de compétence des employés.

De plus, l'analyse sommaire des processus fait ressortir plusieurs goulots d'étranglement ne permettant pas l'atteinte efficace des cibles de rendements.

*Du point de vue de la stratégie d'entreprise, peu de vigies sont effectuées par l'organisation afin de saisir les opportunités d'expansion et de développement de produits.*

*D'ailleurs, cette incapacité à s'engager dans ces projets en raison d'une allocation complète des ressources aux activités*

**RÉPONSE 2B DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA :**  
**Gazifère le confirme**

[Souligné en caractère gras par nous]

- iv) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 1, [Pièce B-0093, GI-7, Doc.1](#), page 6, Réponse 2bis (a) à SÉ-AQLPA :

*Le traitement sur deux ans d'un dossier tarifaire ne permettra pas de répondre à l'ensemble des difficultés qui ont été soulignées dans le sommaire exécutif d'AVISEO.*

*Pour répondre aux enjeux identifiés par la firme de consultants, un ensemble de mesures devront être considérées et des choix managériaux devront être faits. L'allégement réglementaire représente l'une de ces mesures, mais ne constitue pas la seule mesure pour répondre aux besoins de l'entreprise.*

[Souligné en caractère gras par nous]

- v) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 1, [Pièce B-0093, GI-7, Doc.1](#), page 6, Réponse 2bis (d) à SÉ-AQLPA :

**QUESTION 2 BIS (D) DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE**

*Afin de nous permettre de bien comprendre les « travaux de fond », et travaux visant « l'amélioration des processus et des méthodes en place, et autres travaux jugés nécessaires » dont traite le témoignage susdit de Monsieur Jean-Benoît Trahan, Gazifère inc. prévoit-elle présenter et expliquer en audience sa démarche de mise en œuvre des recommandations du rapport Aviséo, notamment ses mesures d'augmentation des effectifs, de la compétence et formation, de la capacité organisationnelle et autres démarches ? Si oui, comment et à quelle phase du présent dossier ?*

**RÉPONSE 2 BIS (D) DE GAZIFÈRE À SÉ-AQLPA**

**Pour mieux comprendre la nature des travaux de fond qui pourront être réalisés par Gazifère,** veuillez vous référer la réponse 2a) de la présente demande de renseignements. En phase 4, Gazifère présentera son dossier

tarifaire pour les années 2019 et 2020 et veillera, conformément au processus réglementaire, à répondre aux questions relatives à sa demande.

[Souligné en caractère gras par nous]

- vi) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 1, [Pièce B-0093, GI-7, Doc.1](#), page 6, Réponse 3c à SÉ-AQLPA :

**QUESTION 3C DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE**

*Veillez énumérer et quantifier les « travaux de fond », et travaux visant « l'amélioration des processus et des méthodes en place, et autres travaux jugés nécessaires » dont traite le témoignage susdit de Monsieur Jean-Benoît Trahan, Gazifère inc. qui affecteront les programmes de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques et les ressources qui leur sont affectées.*

**RÉPONSE 3 C DE GAZIFÈRE À SÉ-AQLPA**

*La réduction de la charge réglementaire découlant de l'allègement réglementaire permettra de libérer un peu plus de temps pour les ressources de tous les services afin qu'elles puissent effectuer d'autres tâches qui sont davantage reliées à leurs champs d'expertise.*

[Souligné en caractère gras par nous]

**Demande(s) :**

- 6.2.1 Veuillez élaborer sur les aspects des problématiques soulevées par le rapport Aviséo et citées en références ii et iii qui pourront être réalisés par Gazifère en 2020. Veuillez notamment quantifier votre réponse aux fins de décrire les résultats attendus et leurs dates.

**Réponse 6.2.1**

**Dans sa décision D-2019-114, au paragraphe 19, la Régie précise les enjeux visés par la phase 6 du présent dossier, ainsi que le cadre dans lequel l'analyse de ces enjeux doit se dérouler. La question de l'intervenant n'est en lien avec aucun des sujets retenus par la Régie et déborde donc le cadre de la phase 6.**

**6.2.2** Veuillez élaborer sur les autres « *mesures pour répondre aux besoins de l'entreprise* » citées en référence iv qui pourront être réalisées par Gazifère en 2020. Veuillez notamment quantifier votre réponse aux fins de décrire les résultats attendus et leurs dates.

#### **Réponse 6.2.2**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.2.3** Veuillez élaborer sur les « *travaux de fond* », et travaux visant « *l'amélioration des processus et des méthodes en place, et autres travaux jugés nécessaires* » dont traite le témoignage susdit de Monsieur Jean-Benoît Trahan cité en références i et v qui pourront être réalisées par Gazifère en 2020. Veuillez notamment quantifier votre réponse aux fins de décrire les résultats attendus et leurs dates.

#### **Réponse 6.2.3**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.2.4** Veuillez élaborer sur les « *autres tâches qui sont davantage reliées à leurs champs d'expertise* » citées en référence vi qui pourront être réalisées par Gazifère en 2020. Veuillez notamment quantifier votre réponse aux fins de décrire les résultats attendus et leurs dates.

#### **Réponse 6.2.4**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-3**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 3, [Pièce B-0206](#), [GI-29](#), [Doc. 5](#), [Rapport AVISEO CONSEIL](#), [Sommaire exécutif](#).

**Demande(s) :**

**6.3.1** Le Rapport Aviséo cité en référence fait état d'un manque de ressources et d'un manque de formation notamment aux fins des activités de Gazifère en efficacité énergétique. L'absence d'une telle ressource a même eu pour effet récemment de substantiellement réduire les résultats de ces activités. Veuillez indiquer, pour 2020 chez Gazifère, l'état des ressources disponibles et de la formation prévue aux fins

**Réponse 6.3.1**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.3.2** Veuillez spécifiquement indiquer si le manque de ressource passé en transition, innovation et efficacité énergétiques a ou non été résolu ou s'il devrait l'être en 2020.

**Réponse 6.3.2**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.3.3** Plus précisément, veuillez spécifiquement indiquer dans quelle mesure le problème de manque de ressource et/ou de formation en transition, innovation et efficacité énergétiques demeure en 2020 et les défis que cela continue de poser pour Gazifère.

**Réponse 6.3.3**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.3.4** Veuillez décrire le processus et le calendrier prévus par Gazifère pour mettre fin au programme résidentiel Éconologis volet 2 et pour gérer les cas des clients en cours de processus selon ce programme.

**Réponse 6.3.4**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.3.5** Veuillez confirmer ou infirmer (en précisant et quantifiant) si le PGEE 2020 de Gazifère demeure inchangé par rapport à ce qui a été approuvé par la Régie de l'énergie au Dossier R-4043-2018 par sa [Décision D-2019-088](#).

### Réponse 6.3.5

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.2.1 de la présente demande de renseignements.**

#### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-4**

#### Référence(s) :

i) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, [Décision D-2018-090](#), parag. 27-28 :

Nous notons que, dans l'extrait suivant, la Régie utilise le mot « *permettre* » et non « *ordonner* » (à juste titre, d'ailleurs) :

#### ***Établissement du budget associé au gaz perdu***

*[26] Gazifère établit annuellement le taux de gaz perdu sur la base d'une moyenne des cinq dernières années réelles, conformément à la décision D-2008-144 de la Régie.<sup>1</sup>*

*[27] Comme au moment de déposer la preuve au soutien du dossier tarifaire et d'établir le budget sur deux ans, seules les données des années t-7 à t-2 seront accessibles pour les années t et t+1, soit les années 2019 et 2020. Gazifère propose ainsi d'utiliser le même taux pour les deux années.*

*[28] Le Distributeur demande donc à la Régie de lui **permettre** d'utiliser, pour les années 2019 et 2020, la moyenne des taux réels **des années 2013 à 2017** pour déterminer le taux de gaz perdu à budgéter.*

---

<sup>1</sup> Note infrapaginale dans la citation : Dossier R-3665-2008 Phase 2, [décision D-2008-144](#).

- ii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4032-2018, Phase 6, [Pièce A-0067](#), Demande de renseignements no. 9 à *Gazifère inc.*, Demande 1 :

**COÛT DES APPROVISIONNEMENTS GAZIERS**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0497](#);
  - (ii) Pièce [B-0498](#);
  - (iii) Pièce [B-0499](#);
  - (iv) Pièce [B-0500](#);
  - (v) Décision [D-2019-063](#), p. 40.

**Préambule :**

- (i) Gazifère présente l'impact de la variation du coût des approvisionnements gaziers sur les revenus requis 2020.
- (ii) Gazifère présente le détail du calcul du coût des approvisionnements gaziers pour l'année témoin 2020 à partir des volumes d'approvisionnements gaziers 2020.
- (iii) Gazifère présente le détail du calcul de ses volumes d'approvisionnements gaziers 2020 à partir d'un taux de gaz naturel perdu de 0,83 % pour l'année témoin 2020.
- (iv) Gazifère calcule un taux de gaz naturel perdu de 0,83 % pour l'année témoin 2020 sur la base d'une moyenne des taux réels des années 2014 à 2018.
- (v) Dans le dispositif de la décision D-2019-063, la Régie « *APPROUVE le taux de gaz naturel perdu de 0,96 % pour les années témoins 2019 et 2020* ».

**Demande :**

- 1.1 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère utilise un taux de gaz naturel perdu différent de celui approuvé dans la décision D-2019-063 (référence (v)).

**Demande(s) :**

- 6.4.1 Les taux de 0,96% et de 0,83% de gaz perdu pour 2020 sont-ils tous les deux calculés selon la même méthode ? Est-ce l'ancienne ou la nouvelle méthode ? Veuillez préciser et expliquer pourquoi ?

**Réponse 6.4.1**

**Les deux taux sont calculés selon la même méthode approuvée par la Régie. Le calcul du taux est effectué lors de l'établissement du pourcentage de gaz perdu dans le cadre des dossiers tarifaires. L'écart entre les deux taux découle de la moyenne des 5 années historiques (2012 à 2017) pour 2019 et (2013 à 2018) pour 2020.**



**6.4.2** En suivi de votre réponse à la demande 1 de la Régie décrite en référence (i), nous nous demandons si, malgré l'approbation par la Régie dans sa décision D-2019-063 d'un taux de gaz perdu uniforme de 0,96% à la fois pour 2019 et 2020, il ne serait pas opportun de modifier cette détermination de 0,96% et la remplacer par une détermination de 0,83% comme taux pour 2020 vu que Gazifère est déjà en mesure d'estimer ce taux à 0,83% pour 2020.

#### **Réponse 6.4.2**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1. de Gazifère à la demande de renseignements no. 9 de la Régie.**

**6.4.3** Veuillez simuler les volumes approvisionnements gaziers de 2020, le plan d'approvisionnement qui en résulte et le coût de ces approvisionnements si l'on retient le taux de 0,96% et de gaz perdu pour 2020.

#### **Réponse 6.4.3**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1. de Gazifère à la demande de renseignements no. 9 de la Régie.**

**6.4.4** Veuillez préciser et quantifier l'impact sur le revenu requis et sur la baisse tarifaire de Gazifère en 2020 d'une telle simulation ces approvisionnements si l'on retient le taux de 0,96% et de gaz perdu pour 2020.

#### **Réponse 6.4.4**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1. de Gazifère à la demande de renseignements no. 9 de la Régie.**

**C L'IMPACT SUR LA CAUSE TARIFAIRE 2020 DE L'INCERTITUDE ET DE LA POSSIBLE FERMETURE DE L'USINE FORTRESS À THURSO**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6-5**

**Référence(s) :**

- i) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4032-2018, Phase 6, [Pièce A-0067](#), Demande de renseignements no. 9 à *Gazifère inc.*, Demande 2 :

**BASE DE TARIFICATION ET AMORTISSEMENT**

2. **Références :** (i) Pièce [B-0509](#), p. 2;  
(ii) R-4032-2018, phase 4, pièce [B-0341](#), p. 2;  
(iii) R-4032-2018, phase 4, décision [D-2019-063](#), p. 24, par. 83.

**Préambule :**

- (i) Gazifère présente le tableau d'amortissement pour l'année 2020, dont les additions à la catégorie « #475 conduites principales »;
- (ii) Gazifère présente le tableau d'amortissement pour l'année 2020 dont les additions à la catégorie « #475 conduites principales », tel que présenté lors de la phase 4 du présent dossier.
- (iii) « [83] *En ce qui a trait à la base de tarification de l'année 2020, la Régie prend acte de l'intention de Gazifère d'intégrer, aux pièces pertinentes, le projet Thurso lors de la mise à jour des données de l'année témoin 2020 à la phase 6 du présent dossier.* ».

La Régie observe un écart de 1 950 k\$ pour les additions entre les tableaux d'amortissement des références (i) et (ii) pour le mois de janvier 2020 de la catégorie « #475 conduites principales ».

Pour les mois de de juillet à décembre 2020, la Régie constate également un écart de 65 k\$ entre les tableaux d'amortissement des références (i) et (ii) de la catégorie « #475 conduites principales ».

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez indiquer si l'écart de 1 950 k\$ observé entre les références (i) et (ii) pour le mois de janvier 2020 de la catégorie « #475 conduites principales » est entièrement relié à l'intégration à la base de tarification du projet Thurso. Dans le cas contraire, veuillez détailler les ajouts et préciser les projets auxquels ils se rapportent.
- 2.2 Veuillez détailler et justifier les écarts constatés entre les références (i) et (ii) au montant de 65 k\$ de la catégorie « #475 conduites principales » pour les mois de juillet à décembre 2020.
- 2.3 En lien avec la référence (iii), veuillez indiquer les pièces modifiées par l'intégration du projet Thurso et détailler l'impact de cet ajout sur celles-ci.

- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4075-2018, [Pièce B-0006, GI-1, Doc. 1](#), page 7, ligne 10 :

Le tableau ci-dessous présente les ventes anticipées par Gazifère par type de client en m<sup>3</sup>.

Type de clientèle/années	2020	2021 à 2024	2025 et suivantes
Résidentiel	6 500	13 000	13 000
Commercial	195 826	391 651	421 651
Industriel	13 250 000	13 250 000	13 250 000

- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4075-2018, [Pièce B-0006, GI-1, Doc. 1](#), page 3, lignes 5-7 :

*Il est important de souligner que le Projet est soutenu, tout particulièrement, par un client majeur, soit Fortress Cellulose Spécialisée Inc. (ci-après « Fortress »), dont l'usine se situe à l'entrée de la municipalité.*

- iv) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4075-2018, [Pièce B-0006, GI-1, Doc. 1](#), page 12 :

#### **7. CALENDRIER PROJETÉ**

Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes de réalisation du Projet :

Activités	Début	Fin
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Décembre 2018	Février 2019
Évaluation environnementale	Septembre 2018	Novembre 2018
Préparation de plans	Novembre 2018	Avril 2019
Obtention des permis, autorisations et consentements	Décembre 2018	Juillet 2019
Construction des conduites de la portion Transmission	Avril 2019	Janvier 2020
Construction des conduites de la portion Distribution	Août 2019	Janvier 2020
Mise en gaz	Novembre 2019	Mars 2020

- v) **RADIO-CANADA**, [Fermeture temporaire de l'usine Fortress de Thurso dès mardi \[NDLR : 8 octobre 2019\]](#), 7 octobre 2019 :

L'usine Fortress de Thurso arrête dès mardi ses activités pour trois ou quatre mois. L'entreprise explique sa décision dans un communiqué par « le différend commercial en cours entre les États-Unis et la Chine, ainsi que **l'affaiblissement de la demande intérieure chinoise de textiles et de vêtements** ».

Cette situation a déstabilisé la demande de pâte dissolvante et entraîné une baisse importante des prix, précise-t-on. **Le prix de la cellulose spécialisée que l'usine de Thurso produit et vend notamment à la Chine a diminué de 25 % dans les 6 derniers mois.**

Aujourd'hui, presque 80 % des textiles et vêtements d'origine chinoise sont touchés par les tarifs douaniers aux États-Unis. Le prix de notre pâte a chuté de 300-400 \$ la tonne, ce qui représente un manque à gagner chez nous de 45 à 60 millions de dollars annuellement, a précisé le président-directeur général de l'entreprise, Giovanni Iadaluca, en entrevue à l'émission Sur le vif.

Fortress a donc décidé de réduire temporairement sa production à son usine de cellulose en Outaouais. La compagnie **préservera l'option** de redémarrer l'usine une fois les prix du marché revenus à un niveau normal, ajoute-t-on. [...]

L'arrêt de la production permettra à Fortress d'écouler son surplus d'inventaire de pâte dissolvante. [...]

Le syndicat Unifor, qui représente 200 employés de l'usine, a dit comprendre la décision de l'entreprise, malgré le « choc » que cela représente. [...]

Pour l'heure, notre priorité est d'accompagner nos membres dans leurs démarches auprès de l'assurance-emploi. Mais nous avons aussi **espoir qu'à moyen et long terme, l'employeur réussira à développer des marchés plus prometteurs**, a fait savoir le directeur québécois d'Unifor, Renaud Gagné, par voie de communiqué.

Le maire de Thurso, Benoit Lauzon, n'est cependant pas aussi optimiste. Tout le monde s'attendait à ce que le marché reprenne. **Le marché n'est jamais descendu aussi bas au niveau de la pâte cellulosique**, a-t-il souligné. **L'entreprise ne peut pas continuer à perdre des millions de dollars comme ça pour maintenir ses opérations.**

Au début du mois de septembre, le gouvernement du Québec avait accordé un prêt de 5 millions de dollars à Fortress pour assurer **à court terme** le maintien de ses activités à l'usine de Thurso.

vi) **LA PETITE NATION**, [Un prêt maximal de 8 millions pour sauver l'usine Fortress à Thurso](#), 8 octobre 2019 :

*Le gouvernement du Québec accorde un prêt maximal de 8 millions pour permettre la relance de l'usine de Fortress à Thurso. Le ministre de l'Économie et de l'Innovation Pierre Fitzgibbon en a fait l'annonce mardi matin aux médias réunis à l'usine.*

*Cette aide devrait permettre à Fortress d'instaurer des **mesures de conservation des actifs pendant la fermeture temporaire et travailler à trouver un investisseur stratégique pour travailler à la relance de l'usine.***

*Lundi après-midi, on apprenait par communiqué que l'usine de pâte allait **fermer pour une période temporaire pour une période de trois à quatre mois.** [...].*

*En septembre dernier, 5 millions de dollars ont été accordés à Fortress Global Entreprises (Fortress) par le gouvernement provincial. Cela devait leur permettre d'assurer le maintien à court terme des activités à son usine de Thurso. Le ministre de l'Économie Pierre Fitzgibbon avait mentionné par voie de communiqué qu'«un arrêt des activités de l'usine de Fortress à Thurso aurait des répercussions majeures sur l'économie locale et régionale».*

*De son côté, le syndicat demeure inquiet malgré l'annonce du ministre de l'Économie. «On a un certain encouragement, mais on a encore de l'inquiétude, a indiqué le vice-président du syndicat local 894 Unifor Guy Diotte. **Ce n'est pas une garantie que cette usine-là va repartir.**»*

**Demande(s) :**

- 6.5.1** Est-ce que le calendrier des travaux d'extension de réseau à Thurso, tel que décrit en référence iv est maintenu ou modifié. Veuillez préciser le calendrier modifié éventuel et la cause de toute modification.

**Réponse 6.5.1**

**Gazifère déposera incessamment une mise à jour de la preuve relative à la phase 6 pour tenir compte du retrait du projet de desserte de la municipalité de Thurso. À cet égard, Gazifère réfère l'intervenant à la lettre de dépôt des réponses aux demandes de renseignements relatives à la phase 6, déposée en date d'aujourd'hui.**

**6.5.2** Est-ce que Gazifère suspend ou examine la possibilité de suspendre ce calendrier pendant que perdure l'incertitude sur Fortress ? Veuillez préciser le pourquoi de votre réponse.

**Réponse 6.5.2**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.3** Veuillez décrire l'état des garanties dont Gazifère dispose en cas de fermeture permanente (ou continuation de la fermeture temporaire) en 2020 de Fortress et donc le non achat du gaz par elle.

**Réponse 6.5.3**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.4** Est-ce que Gazifère suspend ou examine la possibilité de suspendre ce calendrier pendant que perdure l'incertitude sur Fortress ?

**Réponse 6.5.4**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.5** En cas de fermeture permanente de Fortress, le projet d'extension à Fortress devient-il caduc ? Quel serait son nouveau point mort tarifaire sans Fortress ? Gazifère interrompra-t-elle cette extension s'il est établi que Fortress ferme définitivement ?

**Réponse 6.5.5**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.6** Si Fortress est fermée durant la totalité de l'année 2020, veuillez préciser l'impact qui en résulterait sur la prévision de la demande et les besoins d'approvisionnement.

**Réponse 6.5.6**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.7** L'incertitude quant à la fermeture possible de Fortress pendant toute l'année 2020 amène-t-elle Gazifère à moduler différemment sa stratégie d'approvisionnement ? Veuillez préciser le pourquoi de votre réponse et décrire les modifications éventuelles.

**Réponse 6.5.7**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.8** Si Fortress est fermée durant la totalité de l'année 2020 et que l'extension Thurso est interrompue avant d'entrer en gaz pendant toute cette année, veuillez préciser l'impact qui en résulterait sur la base de tarification.

**Réponse 6.5.8**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.9** Si Fortress est fermée durant la totalité de l'année 2020, veuillez préciser l'impact qui en résulterait sur les revenus de Gazifère en 2020, ainsi que sur les tarifs, en déposant un nouveau tableau de l'interfinancement en résultant.

**Réponse 6.5.9**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.10** En partant de l'hypothèse que Fortress serait fermée durant la totalité de l'année 2020, veuillez déposer de nouveau vos réponses à la demande SÉ-AQLPA-6.1 de la présente demande de renseignements, pour chacune des hypothèses considérées à chacune de ses sous-questions.

**Réponse 6.5.10**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**

**6.5.11** Compte tenu des bonnes pratiques usuelles en matière de prévision de la demande, veuillez élaborer sur l'opportunité d'associer un pourcentage de probabilité (par exemple 50%) aux prévisions de la demande, prévisions des besoins d'approvisionnements et prévisions des revenus associées à Fortress (ou associées à l'ensemble de l'extension de Thurso éventuellement). Que recommanderiez-vous à cet égard ?

**Réponse 6.5.11**

**Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.5.1 de la présente demande de renseignements.**